

Image not found or type unknown



demande de geste commercial suite à une panne de chaudière

Par **FannyEric29**, le **28/11/2012** à **16:27**

Bonjour, nous sommes locataires et sommes en panne de chaudière depuis plus de 15 jours. Nous avons fait appel à une entreprise pour un devis, qui a été envoyé à l'agence immobilière en charge de la location, laquelle a trainé pour expédier le devis à notre propriétaire; celle-ci a accepté et renvoyé le devis hier, la pièce défectueuse est commandée, mais cela nous fera 3 semaines minimum sans chauffage ni eau chaude; peut-on demander une baisse de notre loyer pour ces raisons? notre loyer s'élève à 920 euros, et avec des enfants, c'est un peu la galère...merci d'avance de votre réponse.

Fanny SANTA MARIA